

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : Marie-Ève Vaillancourt

<https://www.cadre21.org/membres/46ef9a1a66e4d4965653a338>

Date d'obtention : 2024-10-25 19:32:57



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

ne jamais regarder les images, suivre les étapes de la trousse , toujours rencontrer les jeune un à la fois.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

oui certainement notamment sur la façon de poser les question et l'ordre dans lequel faire les démarche

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas voir les images, ne pas leur mettre des mots dans la bouche ou leur suggérer des réponses, si le geste est malveillant d'appeler la police et saisir l'appareil rapidement.